

L'an deux mille quinze, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, , Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Pascal DIDELOT, Claude GOSSOT, Saïd HECHT, Edith HUMBLLOT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH.

Etait excusé : Christophe CASADEVALL

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.

1 CREATION D'UNE GARDERIE

Délibération N°31-2015

Le Maire dresse la synthèse des deux réunions à laquelle les parents des élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire de Vannes-le-Châtel, étaient conviés pour évoquer le projet de création d'une garderie dès la rentrée de septembre 2015. Il rappelle la décision politique du Conseil Municipal prise à l'unanimité d'ouvrir une garderie au village.

Le maire rappelle que la création d'une garderie va permettre :

- d'apporter une réponse aux parents se trouvant sans solution de garde à la rentrée,
- de ne pas mettre en péril les effectifs de nos écoles,
- de créer un service pour attirer de nouveaux habitants.

Cette offre sera complémentaire à ce que peut apporter celle proposée par les assistantes maternelles.

Le maire rappelle que l'objectif est d'apporter un service conçu de manière transitoire dans l'attente de la création du regroupement scolaire actuellement en cours d'étude.

Le groupe en charge de travailler sur ce dossier fait part des nombreux contacts qui ont été noués au cours du dernier mois pour calibrer l'offre de garde qui pourra être proposée par la garderie, établir une grille tarifaire, rédiger un règlement intérieur de la garderie, s'organiser pour la livraison et la fourniture des repas le midi, recruter deux personnes dans le cadre de contrat aidés, etc ...

Le maire présente le résultat de l'ensemble de ces travaux et donne lecture du projet de service de garderie, du projet de règlement intérieur, du projet de grille tarifaire, du projet de convention avec le Syndicat Mixte du Grand Toulousain.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la base des documents présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** sa décision de créer une garderie au village pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Vannes-le-Châtel,
- **DECIDE** d'ouvrir une garderie dès la rentrée de septembre 2015,
- **DECIDE** que le service sera ouvert exclusivement pendant les périodes scolaires et fermé en période de vacances scolaires,
- **FIXE** les heures d'ouvertures suivantes :
Du lundi au vendredi :
 - avant l'école, le matin, dès 7h30 à 8h30
 - le temps de la pause déjeuner, de 11h30 à 13h30 ;
 - le soir après l'école de 15h45 à 18h30 (sauf le vendredi, la garderie fermera à 18h00),
 - le mercredi après midi, un accueil sera assuré après la matinée de classe (à partir de 11h30 jusqu'à 18h30).
- **FIXE** les tarifs suivants :
 - Heure de garde : 2.60 euros,
 - Accueil pause déjeuner + repas : 7.20 euros,
 - Mercredi après-midi : 5,50 euros de 13h30 à 17h00 puis 1,30€ par demi-heure supplémentaire,
- **ADOpte** le règlement intérieur de la garderie,
- **DECIDE** de recruter deux personnes à temps partiel pour une durée d'une année dans le cadre de contrat aidé pour assurer ce service,
- **APPROUVE** les termes de la convention du Syndicat Mixte du Grand Toulousain pour la livraison et la fourniture des repas,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

2 – POINT SUR LE PROJET ECOLE

La maire dresse un point sur l'état d'avancement de la réflexion.

Il précise que le groupe de travail pluri-communal, créé par délibération du 18 juillet 2014, pour travailler sur ce dossier s'est réuni à 6 reprises.

Il rappelle que ces réunions ont permis d'échanger sur la pertinence de se regrouper pour doter nos communes d'un pôle scolaire et périscolaire, sur l'échelle territoriale de réflexion, sur la recherche de terrains qui pourraient accueillir un tel projet, sur la nécessité de faire évoluer le groupe de travail vers un syndicat dont l'objet unique serait d'étudier la faisabilité de ce projet, sur la rédaction de projet de statuts de ce syndicat.

Il rappelle que par délibération en date du 30 janvier, le Conseil municipal a à l'unanimité délibéré favorablement sur le principe de création d'un syndicat pour étudier la faisabilité d'un projet de regroupement scolaire (pôle scolaire et périscolaire). Les communes d'Allamps, de Gibeauxmeix, d'Uruffe et de Mont l'Etrou en ont fait de même.

Une réunion en sous-préfecture s'est tenue le 12 juin en présence du Sous-Préfet, avec les maires de ces cinq communes. L'objectif de cette réunion était d'exprimer notre volonté commune pour créer un syndicat pour étudier la faisabilité du regroupement scolaire. Le Sous-Préfet s'est engagé à prendre l'attache du Préfet en vue d'obtenir l'arrêté de création du syndicat pour la fin de l'année 2015. Le périmètre d'étude a aussi été évoqué. L'éventualité d'élargir la réflexion aux communes de Saulxures-les-Vannes et de Barisey-au-Plain a été posée. Si la commune de Barisey-au-Plain a émis, à ce stade, un refus catégorique, il semblerait que la commune de Saulxures-les-Vannes réfléchirait pour rejoindre le syndicat. Un point sera de nouveau fait à la rentrée de septembre pour arrêté le périmètre définitif de l'étude.

Un débat s'en est suivi sur le lieu d'implantation du projet de regroupement scolaire. Le maire a dressé les pistes d'implantation travaillées à ce jour sur les communes d'Allamps, de Vannes-le-Châtel et d'Uruffe.

S'agissant de la commune de Vannes-le-Châtel, trois sites ont été repérés, pour Uruffe un site, et pour Allamps également un site. Un approfondissement de ces sites reste à faire afin d'identifier dans le détail les avantages et inconvénients de chacun de ces sites. Une première ébauche a déjà été effectuée par le CAUE. Sur la base de cette ébauche, une étude de niveau esquisse pourrait être diligentée par le futur syndicat à un bureau d'études.

La prochaine réunion du groupe de travail se réunira à la rentrée.

3 – TABLEAU DES SUBVENTIONS ANNUELLES

Le Maire indique que la Section de Vannes-le-Châtel de l'association des Hameçons de l'Aroffe nous adressé un courrier regrettant la baisse de la subvention annuelle votée par le Conseil Municipal (diminution de 500 euros à 250 euros). Une réunion sera organisée à la rentrée sur ce dossier.

4 – EAU POTABLE

Avec la sécheresse, le Maire informe qu'il a pris contact avec l'ARS pour qu'une analyse de l'eau du réservoir de l'Aulnoy soit diligentée, réservoir en sommeil sollicité en période d'étiage pour venir en appui au réservoir alimenté par la source du fond des laies.

Dès le retour des résultats de l'analyse, et si ils sont conformes, les Cités seront immédiatement alimentées par le réservoir de l'Alunoy afin de soulager la source du fond des laies.

5 – ANIMATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE

Le maire rappelle le programme chargé du mois de septembre :

- Aroffe festi'Vannes organisée le 5 septembre par la MJC,
- Spectacle aux Cités « Meine, Cœur du futur » (ballade contée) le 12 septembre organisé en partenariat avec le conseil départemental et le Théâtre de Cristal (trois guides locaux viendront en appui du spectacle : Philippe Maire, Mathieu Scholler et Nathalie Hameau-Kinderstuth).
- La fête du Don le 26 septembre autour de l'ESAT d'Allamps, organisée par la maison pastorale.

6- UNE FETE AU VILLAGE EN 2016 ?

Le Maire partage son souhait qu'une fête soit organisée au village l'année prochaine pour renouer avec la tradition d'accueil et de festivités du village. Les conseillers émettent un avis favorable sur le principe de création d'une fête. Une réunion sera organisée à la rentrée avec toutes les bonnes volontés afin d'échanger sur l'opportunité d'organiser une fête l'année prochaine et de faire un appel aux idées.

Le Maire



MAIRIE DE VANNES-LE-CHATEL
(54112)